



pertinents ou remplir les formulaires exigés par le Bureau des services d'accessibilité.

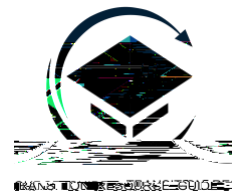
Si vous éprouvez des problèmes à obtenir la documentation, demandez de l'aide auprès du Bureau des services d'accessibilité.

Préparer la rencontre

Nous vous recommandons de prendre le temps de préparer votre rencontre avec le Bureau des services d'accessibilité. Vous (l'étudiant) serez le point central de la rencontre et votre conseiller pédagogique voudra vous entendre directement. Vous pouvez demander à un parent, un tuteur ou un ami de vous accompagner à la rencontre si vous le souhaitez, mais vous devrez tout de même parler de vous, de votre handicap et de comment votre handicap a une incidence sur votre capacité à apprendre ou à mettre en valeur vos connaissances.

Voici les différentes étapes à suivre pour préparer votre rencontre :

Rassemblez vos documents (rapports médicaux, évaluations psychoéducatives,



d'éducation dont les attentes et exigences nécessaires à l'obtention d'un diplôme varient de celles du secondaire.

Durant la rencontre

Votre rencontre préliminaire devrait durer moins d'une heure. Pendant ce temps, vous rencontrerez votre conseiller pédagogique assigné et discuterez avec lui des mesures d'adaptation dont vous aurez besoin. Pendant la rencontre, le conseiller pédagogique se renseignera sur votre historique d'apprentissage et sur l'impact de votre handicap sur votre apprentissage. Il discutera avec vous de votre documentation et vous expliquera quelles mesures d'adaptation seraient appropriées dans votre cas et lesquelles sont offertes dans l'institution d'enseignement en question. Votre conseiller pédagogique vous expliquera comment les mesures d'adaptation seront mises en place et quelles sont vos responsabilités ultérieures pour en assurer l'implémentation (p. ex. remettre à vos professeurs une lettre décrivant les mesures d'adaptation dont vous devriez bénéficier, réserver une salle d'examen, etc.).

Questions que vous pourriez poser à votre conseiller pédagogique :

1. Pourrai-je réduire ma charge de cours si nécessaire?
2. Offrez-vous des services de technologie d'assistance ou d'adaptation? Aurai-je accès à des logiciels et de l'équipement sur le campus?
3. Offrez-vous des services qui m'aideraient à améliorer mes aptitudes telles que mon sens d'organisation, ma gestion du temps ou ma prise de notes?
4. Que puis-je faire si j'ai du mal à saisir la matière? Offrez-vous des services de tutorat?
5. Quels programmes de transition ou d'orientation offrez-vous aux étudiants handicapés?
6. Avez-vous un endroit commun sur le campus où peuvent se rencontrer les étudiants?



Après la rencontre

Une fois votre rencontre terminée, vous aurez sûrement plusieurs choses à faire pour vous assurer d'obtenir les mesures d'adaptation et les services dont vous avez besoin.

ce que vous devez entreprendre les démarches suivantes :

Réserver et participer à des rencontres avec d'autres membres du personnel, y compris :

- Technologue en adaptation
- Stratège en apprentissage
- Tuteur auprès des étudiants

Remettre votre lettre de mesures d'adaptation à vos professeurs le plus tôt possible;

Réserver votre place dans le centre d'examens pour vos examens de mi-session et de fin de session;

Appeler ou envoyer un courriel à votre conseiller pédagogique si vous éprouvez des difficultés d'apprentissage et que vous aimeriez faire réévaluer les mesures d'adaptation dont vous bénéficiez;

Demander de nouvelles mesures d'adaptation ou vous inscrire à nouveau auprès du Bureau des services d'accessibilité afin de vous assurer de recevoir les services de soutien l'année suivante.